Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 5 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDEMIRY & CO., Imprimeurs, n 72 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille.
Il marche—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Roche vs Thomas E. Evershed.

DIXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 14,551 — En vertu d'un Alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de Cité, Robt H. Marr, Juge de la dite Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant comme Juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commerce, le SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du dit défendant dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, et de la même que ci-dessus décrit et désigné par le No 3, et mesurant 24 pieds 2 pouces de front sur la rue Claiborne sur 37 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ayant de plus près du lot No 2, le plus près de la rue Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Ruisseau et 25 pieds 10 pouces de largeur dans le fond.

Acquis de la succession de Robert J. Ker, le 9 juillet 1889, par devant Henry K. Ker, notaire, enregistré dans le C. O. B. 130, folio 152.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 août—5 12 19 26—sept 2 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31 620—Division A—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession du feu Julius Lehman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Marcel Leonard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 août—5 10 14

Succession de Euzélie Fos, femme décédée de Pascal Lapeyrade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 31 620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John F. Veazy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

2août—2 7 11

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 32,556 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Veazy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 33518—Adolph Keitel vs ses créanciers—Ordre de l'our—Que la réunion des biens du pétitionnaire Adolph Keitel soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, à son bureau, No 7 rue du Camp, à la Nouvelle-Orléans, le VENDREDI, 28me jour d'août 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, être un syndic, voter sur la manière du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. U. Pivet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 juil 3f au 15 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 33 443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des biens du pétitionnaire Edward Bonnet, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, à son bureau, No 7 rue du Camp, à la Nouvelle-Orléans, le VENDREDI, 28me jour d'août 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, être un syndic, voter sur la manière du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. U. Pivet, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 juil 3f au 15 août

F. J. Zerringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32 797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Veazy, administrateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33 549—Division E—Albert Hagur vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des biens du pétitionnaire Albert Hagur soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Dondoucot, notaire en son bureau, No 16 rue de Bienville, en cette ville, le JEUDI, 1er jour de septembre 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.

Antoine Dondoucot, notaire en son bureau, No 16 rue de Bienville, en cette ville, le JEUDI, 1er jour de septembre 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercer Patton, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 juil 3f au 15 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 031—Division D—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession du feu Julius Lehman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 août—5 10 14

Succession de Euzélie Fos, femme décédée de Pascal Lapeyrade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31 620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marcel Leonard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

2août—2 7 11

Succession de John H. Rahders.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,786—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Th. H. A. Gabert exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

2août—2 7 11

Succession de Elizabeth Fox, veuve de William Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31 620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Krekeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

2août—2 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Lise Coulon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31,143 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commerce, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du carré borné par les rues Royale, anciennement Chartres, Bayou St Jean, Kerlerec et Conti, ledit terrain No 144 sur le plan du dit faubourg, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Chartres, Kerlerec, Conti et Bayou St Jean, Casacalva, Espagne, Mandeville et Dauphine, anciennement Grande Hermanas, faisant le coin anciennement trente-neuf pieds, mesure française, sur Ce scalve, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur et de façade rue Espagne, séparant de terrain No 73, soixante six sur la ligne opposée près de la rue St-Louis; de la contenance d'un arpent et demi environ, ensemble et indivisément avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, construites et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: Une somme comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $136, montant du prêt (stock loss) avec 10 0[0 d'intérêt à partir du 1er mai 1893 et une autre somme de $7,200.00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette de fonds capital hypothécaire, dette non encore date mûrie & être appelée sous la charte et les lois de la Banque à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur en outre assumera sous ces dites obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété située dans le Cinquième District.

Mutual Loan and Building Company vs. Mme Anna Alvet et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 32,866. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro 129, borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, le quel mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de front sur rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds sur Valence, de 110 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir sur la ligne de la vente.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, avant 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés situées dans le Troisième District.

Alexandre Lamarque vs. Pierre Vergès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 19 et 12 de l'îlet No 11 dans le plan Livre de l'arpentage, îlet 113 bornés par les rues Chartres, Roville, Flood et l'Avenue Claiborne. Les dits lots de terre ont chacun trente pieds de front sur Chartres, Roville et Flood et mesurent comme suit: Le lot No 12 forme le coin des rues Chartres et Roville et mesure trente quatre pieds sur Roville et trente pieds sur Chartres. Le lot No 19 forme le coin de la rue Flood et mesure trente pieds sur Flood et trente pieds sur Chartres.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions: Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20 27—août 3 10 17 22

PAR LE CONSTABLE.

J. Alexander vs Armbruster T. P. Lorenz—No 32,681.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur le SAMEDI, vingt neuvième jour d'août 1891 à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans la cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec le tout et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, connue comme Propriété Battery dans l'îlet No 12 du plan de Delta, Front Canal et Gravier, désigné par le 20 7 du dit îlet sur un plan dressé par H. B. Pilie, voyer de la Ville, daté le 12 mai 1866 et déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, lequel lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Delta et vingt cinq pieds de front sur la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-huit pieds et huit pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS, Nouvelle-Orléans, 29me jour de juillet 1891.

Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

29 juil—29—août 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et café dans le centre des Presses à Coton et des forts expéditions, coin Sud Peters et St-James, connu comme "Charley's", ensemble avec la clientèle, installations et le contenu du dit établissement de première classe, et

Un Cottage Double,

Rue Rousseau, entre Jackson et Philip.

Succession de Mme Mary Hawkins.

No 33,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hawkins, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voelcker, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dûts et signé dans l'affaire ci dessus le 13 juillet 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, savoir :

1° Le café et résidence cottage, coin nord-ouest des rues Sud Peters et St-James, ayant 21 pieds 6 pouces de front sur la rue Peters, 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

PAR DE MORPHY.

Des terrains splendides et bien situés avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville.

No 28,972.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

Edward Keens vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 8 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, à la demande de John R. Picton, syndic nommé de l'insolvable ci-dessus, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé ledit jour, par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 10 mai 1891 et signé le 30 juillet 1891, et contenant homologation de l'évaluation de la succession de la dite insolvable, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, étant le numéro quatre de l'îlet numéro 129, borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, le quel mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de front sur rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds sur Valence, de 110 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir sur la ligne de la vente.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, avant 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

PAR DE MORPHY.

Deux terrains splendides et bien situés avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville.

No 28,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

Edward Keens vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 8 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, à la demande de John R. Picton, syndic nommé de l'insolvable ci-dessus, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé ledit jour, par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 10 mai 1891 et signé le 30 juillet 1891, et contenant homologation de l'évaluation de la succession de la dite insolvable, savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, étant le numéro quatre de l'îlet numéro 129, borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, le quel mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de front sur rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds sur Valence, de 110 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir sur la ligne de la vente.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, avant 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

PAR DE MORPHY.

Deux terrains splendides et bien situés avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville.

No 28,970—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

Edward Keens vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 8 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, à la demande de John R. Picton, syndic nommé de l'insolvable ci-dessus, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé ledit jour, par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 10 mai 1891 et signé le 30 juillet 1891, et contenant homologation de l'évaluation de la succession de la dite insolvable, savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, étant le numéro quatre de l'îlet numéro 129, borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, le quel mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de front sur rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds sur Valence, de 110 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir sur la ligne de la vente.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, avant 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

PAR DE MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique placement d'argent.

La propriété en briques à trois étages, au coin des rues Bienville et Tréhé.

Un terrain vague de valeur, rue Colombus, près de la rue Villeré.

Succession de L. M. Fernandez, décédé.

A des conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de cette ville, paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la même Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 6 juillet 1891. Vendra No 32,954, pour le compte de la succession de feu Marie Louise Fernandez, décédée, à l'encan, le vendredi, 14 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, étant le numéro quatre de l'îlet numéro 151, borné par les rues Marais, Bienville, Dauphine et Bienville, mesurant, suivant un plan de l'étude de Wm H. Seymour, en date du 8 mars 1891, 57 pieds 10 pouces plus ou moins de face à la rue Bienville sur 94 pieds de profondeur, étant la totalité du lot original No 12 du dit îlet et une per ion du lot No 11. Les améliorations consistent en un joli cottage à quatre chambres, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication. L'acte de vente pardevant maître Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Second District,

Avantageusement située près de la bâtisse de la Compagnie de Brasserie du Sud, coin des rues Marais et Conti.—Une bâtisse en briques à deux étages avec attic, divisée en trois corps de logis, occupée comme magasin d'épiceries de détail et bouvette, coin St-Louis et Marais.—Bâtisse en briques à deux étages avec attic, No 216 rue St-Louis.—Une bâtisse en briques à deux étages à l'arrière occupée comme chantier de bois et charbon, et Nos 88, 90 et 92 rue Marais.—Une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Fred'k A. Sturcken et als.

No 32,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de cette ville, paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la même Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 6 juillet 1891. Vendra No 32,954, pour le compte de la succession de feu Marie Louise Fernandez, décédée, à l'encan public, le vendredi, 14 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, étant le numéro quatre de l'îlet numéro 151, borné par les rues Marais, Bienville, Dauphine et Bienville, mesurant, suivant un plan de l'étude de Wm H. Seymour, en date du 8 mars 1891, 57 pieds 10 pouces plus ou moins de face à la rue Bienville sur 94 pieds de profondeur, étant la totalité du lot original No 12 du dit lot et une per ion du lot No 11. Les améliorations consistent en un joli cottage à quatre chambres, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication. L'acte de vente pardevant maître Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 29

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St-Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 32,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jules Dreyfous, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rue St-Charles, en date du 16 juillet 1891, dûts et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée : Succession de Marie Coyne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, curé d'îlet borné par les rues Roman, Dauphine, Tréhé et Franklin, désignés par les Nos 1, 8 et 9 qui se touchent et mesurent comme suit :

Le terrain No 1 forme le coin des rues Bienville et Tréhé et mesure 26 pieds. 7 pouces et 11 lignes de façade rue Bienville sur 100 pieds de profondeur et façade rue Tréhé de 107 pieds.

Le terrain No 8 mesure 26 pieds 5 lignes de façade rue Tréhé, sur une profondeur de 107 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 9 mesure 29 pieds 7 lignes de façade rue Tréhé, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces et 7 lignes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une maison de résidence bien bâtie, agréable, en briques, à trois étages, couverte en ardoises, occupée comme buvette ou salle de billard, fabrique de cigares et résidence, rue Tréhé, à l'arrière, et capable de rapporter un loyer de $50 par mois, le tout en excellent état.

Terrain rue Colombus.

2° Un certain terrain de valeur, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le terrain No 7 du carré d'îlet No 627, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Villeré et Robertson, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Colombus sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins.

Le tout et d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente.

Conditions—Pour la propriété décrite en second lieu :

Comptant sur le lieu.

Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans, avec 7 0[0 d'intérêt par an et toutes les clauses usitées de sécurité à partir du jour de la vente, et un dépôt de 10 0[0 sur le lieu. Les acquéreurs devront payer les droits de transfert, et les frais de l'acte de vente et de l'expédition, et les taxes de l'Etat et de la ville de l'année courante dans 30 jours de la vente à l'encan.

L'acquéreur devra payer les droits de transfert, et les frais de l'acte de vente et de l'expédition, et les taxes de l'Etat et de la ville de l'année courante dans 30 jours de la vente à l'encan.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés situées dans le Cinquième District.

Mutual Loan and Building Company vs. Mme Anna Alvet et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,866. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet numéro 129, borné par les rues Jersey, Laurel, Cadiz et Valence, le quel mesure 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de front sur rue Jersey, sur une profondeur de 120 pieds sur Valence, de 110 pieds le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir sur la ligne de la vente.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, couvert en ardoises, avant 3 chambres et une cuisine de chaque côté, etc., et donne un revenu de $10 par mois chaque côté.

Conditions: Un tiers au plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 par an d'intérêt du jour de la vente et 1 0[0 les rétrocession de sécurité 10 0[0 payable comptant sur le lieu et l'acquéreur assumant les taxes Albert Voelcker, notaire, en date du 2 septembre 1890.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

PAR DE MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St-Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 32,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau : 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jules Dreyfous, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rue St-Charles, en date du 16 juillet 1891, dûts et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée : Succession de Marie Coyne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété de valeur ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, curé d'îlet borné par les rues Roman, Dauphine, Tréhé et Franklin, désignés par les Nos 1, 8 et 9 qui se touchent et mesurent comme suit :

Le terrain No 1 forme le